

règle générale, il appartient aux colonies elles-mêmes de déterminer la nature et l'ampleur de leur participation à leur propre défense. Après avoir lu plusieurs extraits dans la même veine du rapport moins favorable aux colonies, celui des deux commissaires, M. Mackenzie cite le rapport de M. Elliot où il est dit que les avantages que la mère patrie tire des colonies doivent aussi entrer en ligne de compte et que la défense des colonies doit être essentiellement une préoccupation impériale. M. Mackenzie démontre, en s'appuyant sur la statistique des échanges commerciaux, que le Dominion, compte tenu de sa population, fait avec la Grande-Bretagne un commerce beaucoup plus considérable que les États-Unis qui, bien que politiquement indépendants de la mère patrie, sont en réalité une colonie d'expression anglaise de la Grande-Bretagne et que, si le Canada se séparait de la mère patrie pour se joindre aux États-Unis, les commerçants et les fabricants de la Grande-Bretagne se ressentiraient beaucoup de la perte de notre commerce. S'il invoque ces motifs pour demander au gouvernement ou au Parlement de constituer une commission ou un comité chargé de préciser la nature de nos obligations envers la mère patrie au chapitre des dépenses militaires, il ne songe nullement à s'en prévaloir pour obtenir du peuple britannique plus d'argent que ce qui est juste. Il y aurait lieu néanmoins de faire faire une enquête par un tribunal compétent dont le rôle serait de fixer la quote-part de la mère patrie et celle de la colonie. Il faudrait également que de plus amples renseignements soient fournis sur la façon dont l'argent doit être dépensé. Si la politique du gouvernement l'emporte c'est-à-dire si la Chambre adopte ces résolutions—ce qu'il ne peut s'amener à croire—le gouvernement aura le pouvoir de dépenser cinq millions de dollars pour des travaux dont la Chambre ignore jusqu'à la nature et la portée. Parce que le gouvernement autrichien a établi un quadrilatère en Italie, le ministre de la Milice prétend que nous devons avoir notre propre quadrilatère au Canada, dont les angles fortifiés seraient Montréal, Kingston, Toronto et Hamilton, (*Rives*) et peut-être aussi un peloton à Paris ou à Londres. Il ne se sent pas la compétence de discuter de questions militaires, mais il croit quand même qu'un tel quadrilatère pourrait difficilement se comparer au prototype italien. Compte tenu de notre

[M. Mackenzie (Lambton).]

population, nous avons mis sur pied le système de milice le plus développé de l'empire britannique, y compris celui de la mère patrie elle-même. Si l'on croit les rapports de l'adjudant général, nous avons un effectif de quelque 25,000 volontaires passablement bien entraînés. En 1861, d'après les témoignages recueillis par une commission anglaise, l'Amérique britannique tout entière comptait seulement 10,000 volontaires et notre milice n'existait que sur le papier. Jusqu'à un certain point, cela est encore vrai de la milice, mais nous avons formé à grands frais des officiers capables de l'encadrer dans l'éventualité d'une guerre. Voici qu'on nous demande, en outre, d'édifier un système de fortifications sur lequel le ministre de la Milice nous fournit des renseignements fort imprécis. Il nous dit qu'un camp retranché serait construit quelque part dans la péninsule de l'ouest, mais que les ouvrages à l'extrémité des lacs seraient d'un genre différent.

L'hon. M. Cartier dit que, dans sa déclaration, les ouvrages de fortification mentionnés pour Montréal prenaient la forme de travaux en terre et d'un grand camp retranché.

M. Mackenzie a détruit des bruits qui ont circulé et du discours même de l'honorable préopinant que d'autres ouvrages allaient s'ajouter aux simples travaux en terre et au camp retranché. Une partie des travaux—on l'a déclaré—s'étendrait dans le comté de Vaudreuil sur une distance de trente à quarante milles de Montréal; quoi qu'il en soit, il est notoire que l'Ouest canadien est un pays très difficile à fortifier dans le sens où on l'entend en Grande-Bretagne. La commission anglaise de défense a conclu à l'impossibilité de fortifier les ports purement commerciaux et s'est intéressée surtout à la fortification des grands arsenaux et chantiers maritimes. Les résolutions proposent de fortifier trois des ports des Grands lacs dans l'Ouest canadien dont un seul, Kingston, se compare à Dartmouth, Portsmouth et Plymouth. M. Mackenzie rappelle que le Parlement anglais est mis au courant des moindres détails des fortifications entreprises dans les ports anglais, et ajoute que le Parlement canadien agirait à l'encontre de la bonne règle, voire même de la constitution, en votant au gouvernement, sans aucun détail, une somme aussi importante à dépenser comme il l'entendra. S'il faut en juger par les travaux exécutés jusqu'ici sous